

PROTOCOLE DE MADRID

**Formulaire type n° 5 : Décision finale concernant la situation de la marque –
Déclaration d'octroi total ou partiel de la protection faisant suite à un refus provisoire
(règle 18ter.2) du règlement d'exécution commun)**

I.	Office qui envoie la déclaration :
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE Direction de la Propriété Industrielle DEPARTEMENT DES MARQUES, DESSINS ET MODELES Service de l'Examen 15 rue des Minimes CS 50001 F-92677 Courbevoie Cedex FRANCE ☎ : 01 56 65 85 94	
II.	Numéro de l'enregistrement international :
1 394 150	
III.	Nom du titulaire :
OBSHESTVO S OGRANICHENNOY OTVETSTVENNOSTYU « EVROPROM »	

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :

- Une protection totale est accordée pour tous les produits et services (règle 18ter.2)i) :
- Une protection partielle est accordée pour les produits et services ci-après (règle 18ter.2)ii) :

Classe 29 :

Varech comestible grillé; caviar ; ichtyocolle à usage alimentaire; concentrés [bouillons]; crevettes non vivantes; crevettes roses, non vivantes; saumons non vivants; coquillages non vivants; moules [mollusques] non vivantes; homards non vivants; écrevisses non vivantes; crustacés non vivants ; sardines non vivantes; mélanges à tartiner contenant des matières grasses; huîtres non vivantes; filets de poisson; extraits d'algues à usage alimentaire.

Classe 35 :

Services d'agences d'import-export; services de gestion de fichiers informatiques; services de facturation; démonstration de produits; services de conseil et d'information en matière commerciale pour consommateurs [boutiques-conseil destinées à des consommateurs]; recherches en marketing ; services de conseillers en gestion et en organisation d'entreprises; services de conseillers en organisation d'entreprises; services de conseillers en gestion d'entreprises; organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; services d'organisation de salons à des fins commerciales ou publicitaires; services de décoration de vitrines; mise à disposition de places de marché en ligne pour acheteurs et vendeurs de produits et services; services de présentation de produits sur des supports de communication à des fins de vente au détail; services de promotion des ventes pour des tiers; services de distribution d'échantillons; publicité en ligne sur un réseau informatique ; services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises].

V. Non-revendication ou réserve :

Veillez indiquer le ou les éléments de la marque pour lesquels la protection ne peut être accordée :

Veillez indiquer également, en cochant une des options ci-après, si la non-revendication ou la réserve s'applique :

- à l'égard de tous les produits et services
- uniquement à l'égard des produits et services ci-après :

<p>VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none">i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :
<p>VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :</p> <p style="text-align: center;">Astrid MERTENS Juriste </p>
<p>VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :</p> <p>29 octobre 2018</p>

[Fin du formulaire type n° 5]